

ARRETE N° 2026-03-105
Délégation de signature

Le Maire de SORGUES,

VU, le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-19,

VU, le Code général de la fonction publique,

VU l'arrêté n° 2024-10-384 du 1^{er} octobre 2024 portant détachement de M. Olivier ORSONI sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,

VU l'arrêté n° 2025-01-56 du 2 octobre 2024 portant délégation de signature de M. Olivier ORSONI,

VU la délibération n° DEL_2026_15 de la séance du Conseil Municipal 22 mars 2026 portant élection du Maire,

Considérant, que M. Olivier ORSONI exerce les fonctions de Directeur Général des Services de la ville de SORGUES.

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter de ce jour, Monsieur le Maire de SORGUES, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à M. Olivier ORSONI dans le cadre de sa fonction pour :

- La certification exécutoire des actes soumis au contrôle de légalité
- La délivrance des expéditions des registres de délibération et arrêtés municipaux (copies d'actes)
- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,

Dans le cadre de la DRH:

Les actes de décisions et gestion courante dont :

- Arrêtés d'avancement d'échelon des agents de la collectivité,
- Arrêtés d'augmentation de pourcentage de travail des agents de la collectivité,
- Arrêtés d'indemnités, de primes des agents de la collectivité,
- Arrêtés de travail à temps partiel,
- Arrêtés d'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire.

Dans le cadre de l'urbanisme et du foncier :

- lettres de consultation de services ou commissions intéressés par les projets,

ARTICLE 2 : En l'absence de M. Olivier ORSONI, les domaines visés à l'article 1 seront assurés par ordre de priorité, comme suit :

- M. Brice MILLET
- Mme Nicole TOVAGLIARI

Dans le cadre de la DRH :

- Mme Nicole TOVAGLIARI
- Mme Laura DI BIAGI

- Mme MEYER Sandra
- Mme CAVELOT Elisabeth

Dans le cadre du foncier :

- Mme MEYER Sandra

ARTICLE 3 : Cet arrêté abroge l'arrêté n° 2024-10- 396 du 2 octobre 2024 portant délégation de signature à M. Olivier ORSONI.

ARTICLE 4 : La cessation des fonctions de Directeur Général des Services de l'agent entraîne la cessation de délégation de signature.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. Brice MILLET
- Mme Nicole TOVAGLIARI
- Mme Sandra MEYER
- Mme Laura DI BIAGI
- Mme Elisabeth CAVELOT

Fait à Sorgues, le 15 Mars 2024
Le Maire,

Thierry LAGNEAU

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sorgues,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Informatique Télérecours accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Notifié le... 26/03/2024
Signature de l'Agent

